

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 19 février 2021. Le prochain bulletin de mise à jour de l'ADC paraîtra le 19 mars 2021.

Points saillants :

Le chef de l'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19, le Dr Aaron Burry, directeur général adjoint – Affaires professionnelles, trace un portrait par vidéo des tendances de la pandémie et de l'évolution du nombre de cas de COVID-19 au Canada et dans certaines régions du Canada. Il traite du nouveau variant très contagieux de la COVID-19 qui se répand dans 86 pays, y compris le Canada. Cliquez sur l'icône ci-dessous pour voir la vidéo. Le Dr Aaron Burry y aborde notamment les éléments suivants :

Que sait-on du nouveau variant :

- La présence du nouveau variant a été détectée dans toutes les provinces. La propagation de ce variant s'explique par les voyages.
- Le nouveau variant se répand plus rapidement. Il est possible d'avoir un seul cas et de passer au stade de diffusion communautaire en un temps record, ce qui fait que les établissements et les collectivités sont souvent mal préparés pour arriver à réagir assez rapidement afin de contenir la propagation.

Hypothèses au sujet du nouveau variant :

Vu qu'il y a encore très peu de données sur ce nouveau variant, il faut faire des hypothèses pour le Canada fondées sur ce qui se passe au Royaume-Uni, à savoir :

- les mesures actuelles de santé publique qui demandent de porter un masque en tissu et de maintenir une distance de deux mètres à l'intérieur pourraient être insuffisantes pour prévenir la propagation du nouveau variant;
- les femmes seraient aussi susceptibles que les hommes de contracter le virus;
- les personnes entre 50 et 60 ans seraient plus susceptibles de contracter le virus;
- rien ne permet de savoir si ce nouveau variant déclencherait une troisième vague au Canada;
- il faut s'attendre à un nombre accru d'hospitalisation et de décès au Canada;
- les directeurs de santé publique du Canada pourraient changer les façons de faire pour prévenir la propagation communautaire. Par exemple, si une personne obtient un résultat positif pour le nouveau variant, il se pourrait que toutes les personnes qui ont été en contact avec elle au cours d'une période déterminée soient contraintes de s'isoler pendant 14 jours. Cela pourrait avoir une grande incidence pour le fonctionnement des cabinets dentaires.

Important! Éléments à prendre en considération en médecine dentaire selon les tendances actuelles des infections en fonction des hypothèses entourant le nouveau variant

- Tout le personnel devrait porter une protection pour les yeux en tout temps quand il est au cabinet.
- Tout le personnel devrait porter un masque chirurgical en tout temps quand il est au cabinet.
- Il vaut mieux éviter de porter des masques seulement en tissu à l'extérieur des salles de traitement parce qu'ils pourraient ne pas être assez efficaces contre le virus.
- Les membres du personnel des cabinets dentaires doivent continuer de faire preuve d'une très grande vigilance, tant dans leur vie personnelle, que quand ils arrivent au cabinet ou qu'ils se trouvent dans les aires non cliniques ou communes au cabinet.



*Durée de la vidéo : 9 minutes environ. Date d'enregistrement : 16 février 2021
[en anglais]*

Nouveau! Des ressources s'ajoutent à la série d'affiches « La vigilance est de mise en tout temps! »

Vu l'émergence de nouveaux variants encore plus contagieux de la COVID-19 dans divers pays et au Canada, l'ADC a ajouté deux nouvelles affiches à la série « La vigilance est de mise en tout temps! ».

Ces affiches fournissent de l'information sur les nouveaux variants et rappellent de continuer à faire preuve de vigilance. La trousse comprend aussi une série de points que les dentistes peuvent aborder avec leur équipe pour alimenter la discussion sur l'importance de ne pas baisser la garde.

Jusqu'à présent, les protocoles dans les cabinets dentaires ont réussi à prévenir la transmission de la COVID-19 entre le personnel dentaire et les patients. Toutefois, il faut que tous les membres de l'équipe dentaire continuent de faire preuve de vigilance, tant dans les salles de pause que dans nos vies privées, pour éviter toute transmission de la COVID-19 d'un employé à un autre.

Tout le matériel est offert en français et en anglais et a été diffusé par l'entremise du Groupe de communication du secteur dentaire de l'ADC. Les associations dentaires peuvent l'adapter à leur guise pour leurs membres.



Aperçu d'une affiche de la série « La vigilance est de mise en tout temps! ».
Les couleurs et le texte peuvent varier puisque les associations dentaires membres de l'ADC peuvent adapter le matériel en fonction de leurs membres.

Efforts de défense des intérêts de la profession déployés par l'ADC et annonces du gouvernement fédéral

Nouveau! [Le gouvernement du Canada propose d'augmenter le nombre de semaines de prestations de la relance et de prestations régulières d'assurance-emploi pour continuer à aider les Canadiens et les Canadiennes les plus durement touchés par la pandémie.](#) Les changements proposés visent notamment à :

- faire passer de 26 à 38 le nombre maximum de semaines offertes avec la Prestation canadienne de la relance économique et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (augmentation de 12 semaines, par voie réglementaire);
- faire passer de 2 à 4 le nombre de semaines offertes avec la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, par voie réglementaire;
- faire passer à 50 le nombre de semaines offertes avec les prestations régulières de l'assurance-emploi (augmentation de 24 semaines, par voie législative) pour les demandes présentées entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021.

Rappel : Garantie du Programme de crédit pour les secteurs très touchés :

Le 26 janvier 2021, le gouvernement fédéral a annoncé les détails de la Garantie du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (Garantie du PCSTT). Les entreprises canadiennes qui ont besoin de liquidités pour leurs dépenses de fonctionnement sont admissibles à ce programme par l'entremise de leur institution financière.

Admissibilité : La Garantie du PCSTT s'adresse aux entreprises de tout le pays, dans tous les secteurs, qui ont été durement touchées par la pandémie, ce qui comprend les restaurants, les entreprises du secteur du tourisme et de l'hôtellerie, et celles qui offrent principalement des services en personne.

Pour être admissible à ce programme, une entreprise doit montrer qu'elle a vu ses revenus diminuer d'au moins 50 % pendant trois mois, et ce, au cours de la période de huit mois précédant leur demande d'aide. Elle doit aussi montrer à son institution financière qu'elle a antérieurement demandé la [Subvention salariale d'urgence du Canada](#) ou la [Subvention d'urgence du Canada pour le loyer](#). Son institution financière principale déterminera si elle est admissible au programme, en fonction des critères définis par le gouvernement du Canada.

Pour présenter une demande : Le propriétaire d'une entreprise doit communiquer avec son institution financière principale pour se renseigner. Important : Il ne peut déposer une demande qu'à une seule institution financière.

Pour tout savoir : Une foire aux questions sur la Garantie du PCSTT se trouve [ici](#). L'ADC a aussi mis à jour sa [page Web sur les programmes d'aide financière du gouvernement fédéral](#).

Nouveau! Présentation des recommandations de l'ADC au ministère des Finances du Canada dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2021. Le [document soumis par l'ADC](#) [en anglais seulement] formule cinq recommandations :

- **Recommandation 1 :** Financer à long terme les programmes publics de soins buccodentaires assurés par les provinces et les territoires au moyen d'une enveloppe de dépenses de 3 milliards de dollars garantis par le système de transfert canadien en matière de santé.
- **Recommandation 2 :** Élargir le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes afin d'offrir des prêts allant jusqu'à 80 000 \$, dont la moitié de cette somme serait un prêt-subvention.
- **Recommandation 3 :** Prévoir des déductions pour amortissement accéléré afin de contribuer à couvrir les coûts des investissements pour améliorer la sûreté des lieux de travail et des aires de soins des patients à cause de la COVID-19.
- **Recommandation 4 :** Assurer un soutien continu, actif et dynamique pour trouver de l'équipement de protection personnelle, en particulier des respirateurs N95; ce soutien doit reconnaître les défis particuliers des cabinets dentaires.
- **Recommandation 5 :** Prévoir une aide pour accroître le nombre d'entreprises canadiennes qui peuvent offrir une assurance-santé complémentaire.

Remarque – Le ministère des Finances du Canada a lancé un appel de présentations, auquel l'ADC a répondu. Le document présenté par l'ADC s'est inscrit dans la foulée des recommandations soumises au Comité permanent des finances l'été dernier. Aucun intervenant ne sera appelé à se présenter devant un comité.

Autres renseignements importants sur la scène fédérale

À venir : L'ADC surveille les annonces liées au budget fédéral : Le gouvernement fédéral devrait présenter son budget vers la fin de mars. Ce sera le premier budget déposé en près de deux ans. Pour préparer ce budget, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a déposé un rapport contenant des recommandations à soumettre au gouvernement. Ce rapport reflète les recommandations formulées par les intervenants durant l'étape des consultations.

Aucune des 133 recommandations ne fait précisément mention des soins dentaires. Toutefois, les [pages 141 et 142 du rapport en français](#) font état du fait que l'ADC a témoigné devant le comité l'été dernier.

Les 133 recommandations sont classées selon les catégories suivantes :

- les personnes
- les collectivités

- les entreprises
- la politique fiscale, le cadre réglementaire et le commerce
- l'environnement et les changements climatiques

Les recommandations ci-dessous sont d'intérêt particulier pour l'ADC et ses membres :

Recommandation 3 : Renouvelle la Réserve nationale stratégique d'urgence et collabore avec les autorités provinciales, territoriales et régionales sur la gestion des biens.

Recommandation 4 : Établit des normes nationales pour les établissements de soins de longue durée et investisse tant dans les soins de longue durée que dans les soins à domicile, y compris les milieux à domicile, communautaires et institutionnels, pour permettre aux provinces d'offrir des soins qui assurent le maintien de la dignité des aînés ayant besoin de tels soins au Canada, et ce, avec des mesures de responsabilisation appropriées.

Recommandation 6 : Mette en œuvre des stratégies qui contribuent à accroître la résilience et à redresser les inégalités du système de soins de santé afin de protéger la sécurité sociale et économique du Canada.

Recommandation 11 : Respecte son engagement de mettre en œuvre un programme équitable, national et universel d'assurance médicaments en commençant par élaborer un formulaire préliminaire commun des médicaments essentiels d'ici janvier 2022, qui serait élargi de façon exhaustive d'ici 2027.

Remarque : Vu le nombre de membres de l'opposition qui siègent à ce comité, il est difficile de déterminer combien de recommandations seront mises en œuvre dans le prochain budget, qui devrait être déposé en mars. L'ADC continue de suivre la situation et fera rapport s'il y a du nouveau.

Mise à jour : Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) : Le 5 février 2021, le CCNI a adopté des recommandations révisées pour l'attribution équitable, éthique et efficace des vaccins autorisés contre la COVID-19 dans le contexte de l'arrivée échelonnée de stocks de vaccins. Le 15 février 2021, une [figure](#) mise à jour a été publiée pour actualiser les [orientations préliminaires sur les principales populations à immuniser en priorité contre la COVID-19](#) compte tenu des données actuelles sur le virus et les vaccins.

Mise à jour : Activité de la Chambre de communes : Les 17 et 18 février, le député néodémocrate Peter Julian a déposé le projet de loi C-213 d'initiative parlementaire (*Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments*) qui a été débattu à la Chambre des communes. Il n'a pas passé la deuxième lecture et n'a pas été renvoyé en commission.

Mise à jour : Activité des comités : Le Comité permanent de la santé entreprend une nouvelle étude intitulée *Situation d'urgence à laquelle les Canadiens font face avec*

la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19. Les membres du comité entendront des représentants du CCNI ainsi que de l'Agence de la santé publique du Canada le vendredi 19 février 2021.

Mise à jour : Motion néodémocrate sur les soins dentaires : L'ADC a préparé une lettre présentant sa position sur la façon dont le gouvernement fédéral devrait procéder pour assurer des soins buccodentaires publics au Canada. La lettre sera envoyée à des députés clés de chaque parti politique, ainsi qu'à la ministre de la Santé.

Mise à jour : Rumeurs d'élections : Compte tenu de la situation actuelle des partis politiques dans les sondages et de la grogne montante à l'égard du premier ministre Trudeau pour sa gestion de la distribution des vaccins, il est peu probable que la population soit appelée aux urnes ce printemps après le dépôt du budget fédéral de 2021. Les analystes politiques avancent que des élections pourraient plutôt se tenir en juin et cet automne.

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le Groupe de travail comprend des représentants de toutes les associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC. Les membres de ce groupe se concertent pour :

- faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
- élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'équipement de protection individuelle (ÉPI);
- définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

En cours : Santé mentale en milieu de travail : Il est important de prendre soin de sa santé mentale et de sa santé générale, tout particulièrement durant la pandémie de COVID-19. Le groupe de travail coordonne l'évaluation d'un petit cours sur la santé mentale en milieu de travail de la Commission de la santé mentale du Canada pour voir s'il serait valable de l'adapter au secteur de la médecine dentaire. Des précisions suivront quand l'évaluation sera terminée.

Rappel : Le Groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et d'établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au Groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC.

Groupe de réflexion de l'ADC sur la prévention des infections

Ce groupe de réflexion a la responsabilité de recueillir et de compiler de l'information sur la prévention des infections pour appuyer le Groupe de travail sur la reprise des activités. Il se réunit chaque jeudi jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de toutes ses tâches. Il fait ses efforts sur quatre domaines clés, à savoir :

- la réduction au minimum des émissions de particules infectieuses;
- les façons de limiter la dispersion des particules infectieuses aux zones environnantes;
- la protection du personnel et des patients dans le cabinet dentaire, y compris les exigences en matière d'ÉPI;
- les protocoles de contamination et de désinfection.

À venir bientôt : Ressource sur les réticences à se faire vacciner. La population canadienne devrait avoir accès à d'autres vaccins en mars ou en avril. En prévision de ce moment, l'ADC préparera une trousse de ressources pour contrer la réticence à se faire vacciner à l'intention du personnel et des patients des cabinets dentaires. Ce matériel sera offert à toutes les associations dentaires membres de l'ADC, qui pourront l'adapter et s'en servir à leur guise auprès de leurs membres.

Rappel : Document sur l'utilisation des blouses médicales en médecine dentaire. En collaboration avec le Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités, le Groupe de réflexion a élaboré ce document et l'ADC l'a diffusé à ses associations membres par l'entremise du Groupe de communication du secteur dentaire. Elles pourront y ajouter leur logo et en adapter le contenu comme bon leur semble.



Attention : Fraude possible entourant l'approvisionnement en vaccins contre la COVID-19

Sécurité publique Canada a avisé l'ADC de la possibilité de fraude dans l'approvisionnement en vaccins contre la COVID-19. Les associations dentaires membres de l'ADC sont invitées à diffuser à leur guise cette information auprès de leurs dentistes. L'ADC diffusera aussi ce message dans ses médias sociaux.

Veillez prendre note des informations importantes ci-dessous concernant une communication frauduleuse sur l'approvisionnement en vaccins COVID-19 :

Ce bulletin a été préparé par le Groupe Mixte de Renseignements (GIR) de la Police fédérale de la GRC relativement aux offres non sollicitées de vaccin COVID-19 à vendre. Le Bulletin a été partagé avec les partenaires d'application de la loi et les organismes gouvernementaux de toutes les provinces et territoires, y compris leurs responsables des acquisitions et de la sécurité ministérielle.

Veillez noter qu'à ce jour, deux vaccins contre les coronavirus ont été approuvés au Canada : le vaccin Pfizer-BioNTech et le vaccin Moderna. Le seul moyen d'accéder à ces vaccins COVID-19 consiste à se rendre en clinique, où les autorités locales de santé publique collaborent avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada.

Si vous souhaitez signaler que vous avez reçu une correspondance potentiellement frauduleuse sur les vaccins COVID-19, veuillez contacter Santé Canada à l'adresse suivante : <https://canadiensensante.gc.ca/apps/radar/MD-IM-0006.08.html>



Exemple d'illustration de l'ADC dans les médias sociaux pour faire de la sensibilisation : N'achetez pas et n'utilisez pas les #vaccins contre la #COVID19 vendus sur Internet ou provenant de sources non autorisées, car ils sont contrefaits, peuvent présenter des risques pour la santé et sont inefficaces contre le coronavirus : <https://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2020/74579a-fra.php>

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19. Depuis le dernier bulletin de Mise à jour sur la COVID-19, les discussions ci-dessous ont été enregistrées. Vous ne voudrez pas les manquer.

- [Pourquoi est-il dangereux de rester assis trop longtemps?](#)
Le Dr Uche Odiatu aborde les conséquences d'être assis trop longtemps au travail. Le dentiste généraliste et entraîneur physique certifié souligne les facteurs de risque clés et offre aux dentistes des conseils pratiques pour rester en mouvement dans leur cabinet.
- [Le dentiste-pâtissier – vivre sa passion pour veiller à son bien-être](#) : Le Dr Sachin Seth parle de l'importance d'avoir des intérêts autres que la médecine dentaire. Il souligne les avantages d'avoir une perspective élargie des choses, d'éviter l'épuisement professionnel, et de ne pas se laisser définir par sa vie professionnelle. **(9 février 2021)** [en anglais]
- [Qu'est-ce que le jeûne intermittent?](#) : Le Dr Uche Odiatu aborde les bienfaits et les aspects pratiques du jeûne intermittent. Il en décrit les bienfaits physiologiques et explique les divers types de jeûne intermittent. **(8 février 2021)** [en anglais]
- [Incidence de la COVID-19 sur l'accès aux soins buccodentaires du point de vue des personnes noires au Canada](#) : Au cours de ce bref entretien, Rouzbeh Ostadsharif Memar et Lis Grinfeld, deux étudiants en médecine dentaire à l'Université de Toronto, présentent les fondements de leur étude et en soulignent les principaux résultats. Ils décrivent aussi une initiative étudiante prometteuse pour appuyer les éventuels candidats aux études en médecine dentaire qui sont issus des communautés minoritaires. **(4 février 2021)** [en anglais]
- [Contamination aéroportée causée par les pièces à main dentaire](#) : Le Dr Andrei Ionescu présente ses travaux de recherche qui constituent la première étude du genre à utiliser un traceur biologique, les *Streptococcus mutans*. Il présente ses résultats quelque peu surprenants et, sous réserve d'une étude plus approfondie, propose une solution novatrice au problème des aérosols. **(25 janvier 2021)** [en anglais]

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles dignes d'intérêt](#) » liées à la COVID-19.

Nouveau! Le numéro 1 de *L'essentiel de l'ADC* est disponible [en ligne](#). Voici les points saillants de l'édition qui traite de la pandémie :

- Le mot du président : [Tous les espoirs sont permis](#)
- [Réponses à vos questions liées à la COVID-19](#)

- [Savoir faire preuve d'optimisme en temps de COVID-19](#)



Cliquez sur l'image pour consulter le numéro 1 de L'essentiel de l'ADC (2021)

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Les derniers renseignements sur les programmes d'aide financière fédéraux ont été ajoutés au [site Web de l'ADC](#) le 4 décembre 2020. Si vous avez besoin d'aide pour vous y retrouver dans ces programmes qui s'adressent aux particuliers et aux entreprises, il vous suffit d'appeler au **1-866-232-0385, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h (heure avancée de l'Est)**.

Conseils et
services d'orientation
sur le soutien financier
du gouvernement
fédéral pour
les dentistes

1-866-232-0385

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h (HAE)

Santé mentale et bien-être

En cette période de pandémie de COVID-19, il est plus important que jamais de veiller à sa santé mentale et à son bien-être général. L'ADC rappelle aux particuliers qu'ils peuvent obtenir un soutien en matière de santé mentale et de bien-être en appelant le Programme d'aide aux membres (PAM) du CDSPI au **1-844-578-4040** ou en consultant le site www.travailsantevie.com.

Le PAM offre différentes ressources pour aider les personnes à composer avec les tourments de la vie. Il s'agit de services confidentiels de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les personnes qui sont aux prises avec des difficultés en santé mentale ou qui ont besoin de conseils sur l'exercice physique, l'alimentation ou le rôle parental. Les services et ressources du PAM sont assurés par l'entremise du cabinet Shepell, le plus grand fournisseur de programmes d'aide pour le personnel et les familles au Canada.

Nouveau! Assurez-vous de ne pas manquer les articles du numéro 1 de *L'essentiel de l'ADC* sur la santé mentale et le bien-être :

- [Comment les dentistes au Canada composent-ils avec le stress et l'incertitude?](#)
- [Pouvez-vous reconnaître une maladie mentale?](#)



Ce programme offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrecoups de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-800-267-6354
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca/fr



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION
ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.